

| Compte rendu de réunion GT PEB (22 février 2010) | | | |
|---|----------------------------------|------------------------------|--------------|
| Structure émettrice | : Abes | Version | : 1.1 |
| Rédacteur | : JPA | Etat | : à valider |
| Type | : CRR | Date de dernière mise à jour | : 2010-03-12 |
| Nom de fichier | : CRR_GT-PEB_20100222_VALIDE.doc | | |
| Confidentialité | : | Date d'application | : sans objet |
| Nombre de pages | : 12 | | |

| Validation | | |
|---|----------|-----------|
| Département Cellule | Fonction | Trigramme |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| Liste de diffusion pour le document validé | | |
| | | |

| Mises à jour | | | |
|---------------------|----------|--------|---|
| Version | Date | Auteur | Commentaires |
| 1.0 | 20100223 | JPA | Création de la 1 ^{ère} version du compte rendu |
| 1.1 | 20100312 | JPA | Intégration des corrections et précisions apportées par les participants après leur relecture |
| | | | |
| | | | |
| Commentaires | | | |
| | | | |

| | | |
|-------------|--------------------------------|-------------------------|
| ABES | Compte rendu de réunion | PAGE 2 |
|-------------|--------------------------------|-------------------------|

1. Date, heure et lieu

22 février 2010, 14h-17h10, Paris (AMUE)

2. Liste des participants

Jean-Philippe AYNIE (ABES)
Raymond BÉRARD (ABES)
Jean BERNON (AURA)
Catherine BREUX-DELMAS (BIU Sorbonne)
Joëlle CARTIGNY (SCD Limoges)
Pierre FÉNART (SCD Nice)
Laurence GRAND (INIST)
Stéphanie GROUDIEV (MISTRD)
Christophe PÉRALES (ADBU)
Catherine VALAIS (FNSP Paris)
Claude VIAL (SICD 1 Grenoble)

Excusés : Dominique Wolf (remplacée par C. Pérales) ; Guy Cobolet (BIUM).

3. Ordre du jour

- Tour de table
- Objectifs du groupe de travail
- Méthode
- Calendrier
- Attentes des participants (tour de table)
- Etat des lieux
- Etude Six & Dix (scénarios proposés, limites)
- Fixation de la date de la 2^{ème} réunion

| | | |
|------|-------------------------|-----------|
| ABES | Compte rendu de réunion | PAGE 3 |
|------|-------------------------|-----------|

1. OBJECTIFS, MÉTHODE ET CALENDRIER DU GROUPE DE TRAVAIL

1.1. CONSTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL

Raymond Bérard fait un point sur la constitution de ce GT voulu comme aussi représentatif que possible et nécessairement restreint pour être efficace : chaque membre du GT doit agir en interface avec le groupe qu'il représente.

Suite aux transferts de missions de la MISTRD, l'Abes est positionnée comme instance de pilotage (et non plus simplement l'instance technique) de cette mission de modernisation du PEB/FDD.

1.2. OBJECTIFS

Parmi les pays européens, la France est dans le lot de ceux à qui on ne demande pas ou peu de documents : en termes de PEB/FDD elle est dans la mauvaise partie de l'Europe en raison d'un service médiocre, aux procédures archaïques.

L'expérience de la facturation centralisée, qui est pour le moment dans une impasse en raison de la TVA, montre peut-être que pour parvenir à moderniser le PEB il faut être plus **ambitieux** et ne pas se contenter d'une approche modeste, sinon nous allons aboutir à un service qui va mourir à petit feu. Le déclin du PEB n'est pas inéluctable : il doit changer. Il ne faut donc pas perdre de temps sur le problème de la TVA même si, à ce jour, elle reste un point de blocage. R. Bérard rappelle toutefois sa proposition : qu'une université se saisisse de la gestion centralisée de la facturation puisque les universités (en tant qu'EPSCP) ne sont pas soumises à la TVA (à la différence de l'Abes qui est un EPA).

Jean Bernon souhaite rappeler qu'il ne faut pas démolir les réseaux de réciprocité, par exemple en obligeant tous les établissements à passer par un tarif unique national. Les réseaux de proximité peuvent très bien être compatibles avec la modernisation. Il rappelle qu'à sa sortie, le rapport 6&10 a bloqué tout le monde en raison de sa vision très uniformisatrice et de ses scénarios proposés loin des pratiques et en décalage avec la réalité du terrain. Mais il est intéressant de les reprendre 4 ans après.

1.3. MÉTHODE

JP Aynié présente la méthode du GT.

Si l'Abes pilote le GT, elle n'imposera rien : il s'agit d'un **travail commun** où chaque membre du groupe doit travailler entre chaque réunion pour parvenir fin 2010 à un scénario.

Le GT doit avant toutes choses recueillir les avis et travailler sur les scénarios possibles avant de se prononcer pour l'un d'eux. Si une réflexion a eu lieu/a lieu au niveau national (GT AURA notamment), beaucoup de réflexions et d'expérimentations ont aussi lieu au sein des établissements de façon plus ou moins isolée (questionnement sur le rôle à accorder à un service de PEB/FDD au sein d'une bibliothèque, d'une région, d'un domaine,...). Il est donc important que les personnes représentantes d'une entité fassent redescendre les réflexions issues du GT et, en sens inverse, recueillent les avis.

Par ailleurs on ne part pas de rien : il y a l'étude de 6&10 et les réflexions issues des réunions du GT AURA (voir ci-dessous « 3.1 Les GT PEB AURA »).

Pour faciliter ce travail commun et les échanges, un alias a été créé derrière lequel figurent tous les participants au GT : qtpeb@alias.fr

| | | |
|------|-------------------------|-----------|
| ABES | Compte rendu de réunion | PAGE 4 |
|------|-------------------------|-----------|

1.4. CALENDRIER

4 réunions sont prévues, selon un rythme bimestriel : 3 avant l'été et 1 ou 2 après l'été pour un **scénario opérationnel de modernisation du PEB (incluant choix techniques, coûts et délais de mise en œuvre) en décembre 2010.**

2. LES ATTENTES DES PARTICIPANTS

2.1. INIST (L. GRAND)

La priorité : avoir un **système efficace et simple** qui permette de connaître rapidement la disponibilité d'un document, le coût et le délai de livraison. Tout ceci doit être transparent pour l'utilisateur (pas de surcoût pratiqué par l'INIST en cas de travail d'identification complémentaire et de localisation).

Refdoc : l'INIST ouvre au public cette nouvelle interface de commande le 15 mars, conçue pour répondre à ce souci d'efficacité et de simplicité prenant en compte les aspects juridiques (1,6 € reversé au CFC par copie d'article – contrat CFC-INIST –). **D'un point de vue juridique, difficulté d'harmonisation des tarifs** par rapport aux autres établissements, dont les contrats avec le CFC diffèrent de celui passé entre le CFC et l'INIST.

L'INIST est utilisé actuellement par les BU comme dernier recours.

Refdoc propose :

- l'interrogation d'un **catalogue de 45 millions de notices** (INIST + acquisition de notices complémentaires auprès de plusieurs producteurs d'informations du marché (Thomson, Elsevier...), destinées à couvrir l'ensemble de ses collections de documents scientifiques et techniques et celles de son réseau de bibliothèque de recours (de 1847 à aujourd'hui avec une mise à jour hebdomadaire de 3000 notices bibliographiques). La British Library a donné ses états de collection, de même que la BIUM) permettant de faire de l'INIST un seul fournisseur avec le même service quel que soit le fournisseur avec un suivi de commande en temps réel pour le demandeur.
- une **interface avec une interrogation « à la Google » avec affichage du type de document, les tarifs et les délais de livraison**. Un **suivi de la commande** en temps réel pour l'utilisateur est accessible en permanence lui permettant de suivre les différentes étapes de traitement ; engagement de l'INIST sur un délai avec remboursement en cas de retard.
- le **paiement en ligne** (carte bleue ou paypal).

Refdoc va proposer la possibilité de faire du « print only » (à l'image de la BIUM) et après validation par le CFC.

Ce qui est poursuivi, c'est la possibilité de donner accès au document électronique pour que le client en fasse ce qu'il veut avec la levée des DRM par les éditeurs suite aux négociations menées.

Les moyens existants (Supeb) sont maintenus pour commander à l'INIST.

Les commandes seront intégrées directement dans la nouvelle interface.

Suite aux négociations menées depuis plusieurs années, 3 éditeurs (représentant 2000 titres) ont accepté la levée du DRM avec la mise en place d'un *watermarking* (filigrane

numérique suffisamment imperceptible et robuste contenant des informations sur les autorisations attachées au document).

L'INIST n'échappe pas à la tendance générale de baisse avec - 10 % des demandes. La majorité des demandes proviennent de clients privés (2/3 des demandes pour 1/3 réseau Sudoc).

L'INIST est prêt à revoir sa politique de prêt de document mais il reste le problème de ce droit de copie différent par rapport aux autres établissements.

L'INIST est d'accord pour partager un système commun efficace et simple.

2.2. SCD NICE (P. FÉNART)

Il y a 2 réseaux dans le réseau : les BU scientifiques d'un côté et les BU SHS de l'autre. Le PEB en médecine et ST répond à une logique économique différente : le public est solvable ; ce qui explique que la BIUM peut fonctionner à la manière d'un « INIST » médecine.

Le PEB SHS a besoin d'un PEB «à l'ancienne » avec la circulation des documents originaux entre bibliothèques du réseau. Le coût de fourniture est supérieur.

Dans le secteur SHS les étudiants et doctorants font les demandes à leurs frais (en ST ce sont les labos). Toute tentative d'augmentation des tarifs par le SCD de Nice (pour faire baisser le déficit) est perçue comme une mise en péril de la recherche. Il n'y a pas de financement par labos.

Il est important dans ce GT d'avoir un échange réciproque pour tirer les tarifs vers le bas. Il faut prendre en compte aussi une autre logique, compréhensible, celle de la BIUM, qui cherche à augmenter les tarifs pour compenser le coût du prêt par rapport à la fourniture.

Un problème de fond se pose : saura-t-on faire coexister 2 systèmes basés sur 2 logiques différentes ?

Jean Bernon pense que plutôt que d'opposer 2 publics, il faut partir des besoins de chacun : le public Sciences/Médecine a besoin dans ses recherches d'un délai plus court que le public SHS pour lequel l'urgence de la demande est moindre.

R. Bérard souligne qu'il ne faut sans doute pas opposer les 2 dispositifs et plutôt envisager les choses en termes de **qualité de service du PEB** qu'il faut à l'évidence améliorer. Il faut faire attention à **ne pas laisser la qualité sur le bord du chemin pour le réseau SHS**.

2.3. MISTRD (S. GROUDIEV)

Le MESR attend du GT une articulation entre réseaux locaux (peut-être y a-t-il des regroupements à faire ?) qui ont un sens avec des services spécifiques et indépendants d'un réseau national comme les Cadist dont il faut repenser la place. **C'est à cette articulation qu'il faut travailler dans le GT.**

Il faut tenir compte des différences selon les domaines et les établissements.

La **qualité de service** doit être aussi au centre de la réflexion. Les Cadist ont un engagement de qualité de 48h de traitement.

Sur les 10 dernières années, on constate une vraie progression pour certains Cadist LSH.

Il n'y a pas de fatalité dans ce constat de baisse de la demande.

D'une façon générale, le ministère partage les attentes jusqu'ici exprimées.

| | | |
|------|--------------------------------|-----------|
| ABES | Compte rendu de réunion | PAGE 6 |
|------|--------------------------------|-----------|

2.4. CADIST DROIT, SCIENCES ÉCO, GESTION, SCIENCES POLITIQUES (C. VALAIS)

Pas de retours de la part des autres Cadist du secteur. Sciences po enregistre un doublement des demandes de FDD depuis 2004.

La bibliothèque de Sciences Po a beaucoup de demandes parce qu'elle offre des collections complètes de périodiques. Il y a eu aussi un décollage net avec la rétroconversion et la visibilité dans le Sudoc qui est stratégique pour la visibilité du fonds ancien.

2 ETP sont consacrés au PEB ; 1/3 des demandes sont d'origine privée et de l'étranger, les 2/3 restants viennent du réseau Supeb. **Sciences Po perd des clients du fait de l'archaïsme du système actuel. La demande est forte de pouvoir obtenir les articles au format électronique et de pouvoir payer en ligne.**

Le PEB est important car il permet de faire tourner le fonds, il s'agit d'une activité à laquelle Sciences Po tient mais il faut absolument améliorer le circuit.

Ce qui est souhaité :

- **un système simple, rapide, faisant perdre le moins d'argent possible**
- pouvoir évoluer dans un contexte de **règles communes de prêt et de tarifs** (si mise à disposition de documents en PEB, la bibliothèque demandeuse les prête-t-elle ou les laisse-t-elle en consultation sur place ?)

[L. Grand : pour l'instant, l'INIST ne prête pas de documents originaux, il n'y est pas opposé mais cela nécessite des moyens. Le coût des frais postaux est phénoménal et il faudrait l'intégrer inévitablement.]

R. Bérard souligne que **le constat est partagé par tout le monde quant à la fourniture des articles : il est absurde de les envoyer par la Poste. Il y a urgence à mettre en place un dispositif de dématérialisation.**

2.5. AURA (J. BERNON)

Concernant les articles, il faut **passer à la copie numérique.**

Pour les ouvrages, il est important d'intégrer la réflexion dans le **contexte du grand emprunt national** : certains ouvrages devraient vite être numérisés.

Si l'électronique est désormais entrée dans les mœurs pour les scientifiques, les chercheurs en LSH y viennent eux-aussi.

Les BU utilisent parfois des moyens à la limite de la légalité pour la fourniture de documents (*scan to mail*). Même lorsque la version électronique est fournie à une bibliothèque qui l'imprime pour la communiquer au lecteur, cela reste illégal.

Il convient de dresser un **état des lieux de dispositifs d'envoi de documents numérisés (Ariel, BIUM) et de réfléchir à la façon de gérer les droits d'auteur.**

2.6. CADIST SCIENCES ET TECHNIQUES (C. VIAL)

Pour les Cadist scientifiques, l'Observatoire, le MNHN, Paris 11, Jussieu et Grenoble ont répondu aux sollicitations de C. Vial sur leurs attentes pour moderniser le PEB/FDD.

Il ressort que tous veulent une amélioration du service (réduction des délais, du nombre de demandes négatives,...). **La question d'un dispositif propre à chaque établissement ou bien commun au réseau se pose (avec une préférence pour un dispositif commun).**

| | | |
|------|--------------------------------|-----------|
| ABES | Compte rendu de réunion | PAGE 7 |
|------|--------------------------------|-----------|

Souhais :

- le paiement en ligne avec inscription préalable de l'utilisateur à la bibliothèque ;
- la facturation entre établissements avec un système de balance et de paiement unifié ;
- un accord sur les tarifs ;
- une modulation sur l'urgence est importante, de même que l'adaptation du service au type de client ;
- la FDD électronique pour les articles (elle est pratiquée par certains, par exemple, le MNHN envoie les fichiers par messagerie) ;
- un système de documents partagé et gratuit, fondé sur un serveur ftp au niveau du réseau plutôt que par établissement ;
- Paris 11 voudrait une base commune de thèses numérisées, idem pour les livres hors droits ou épuisés ;
- un travail sur les licences et les droits (se rapprocher de Couperin), une prise en compte des questions juridiques dans le nouveau dispositif (proposition de faire appel à une assistance de SAIC ou à une cellule juridique pour répondre à ces questions).
- une charte PEB
- des statistiques plus fines
- un développement du service vers la clientèle privée

Grenoble pense qu'il y a une marge de progression sur les rejets : actuellement 89 % des demandes sont satisfaites, l'objectif pourrait être de 92 %.

→ Cf. tableau de synthèse communiqué par C. Vial joint en annexe.

2.7. CADIST LETTRES, LANGUES, SCIENCES HUMAINES (C. BREUX-DELMAS)

Peu de retours sur le recueil des avis des collègues ; la BNUS a envoyé un document complet.

Les sujets et préoccupations qui viennent d'être traités précédemment rejoignent ceux traités par les cadist SHS (→ cf. document transmis à C. Breux-Delmas par la BNUS joint en annexe).

Par rapport aux sciences « dures », il semble que la pression des utilisateurs ne soit pas la même, et de ce fait les pratiques n'évoluent guère.

De façon générale, la question de la facturation (et des regrets qui l'accompagnent) revient très souvent, ensuite vient la question de la tarification et de la fourniture de documents sous forme numérique.

Pour Strasbourg, souhait d'un guichet unique et d'une uniformisation des tarifs.

Pour Paris 3, mise en avant de la nouvelle problématique des prêts d'e-books (les licences sont très contraignantes. Ex : 3 prêts/an max.).

La question du rétablissement du PEB entre bibliothèques parisiennes/IDF se pose à nouveau (actuellement il n'y a pas de PEB entre établissements parisiens).

[Jean Bernon : à Lyon, un système de navette est aussi envisagé pour un PEB intramuros]

| | | |
|------|--------------------------------|-----------|
| ABES | Compte rendu de réunion | PAGE 8 |
|------|--------------------------------|-----------|

2.8. SCD LIMOGES (J. CARTIGNY)

Limoges est un établissement moyen de province.

Arriver à une facture unique entre établissement.

Le SCD de Limoges fait partie du RUOA (Réseau Universitaire Ouest-Atlantique) où la réciprocité et la gratuité sont totales entre les bibliothèques.

La possibilité d'une gratuité totale entre tous les établissements de l'ESR est-elle de l'ordre du rêve ?

Il est **souhaitable que soit mis en place un dispositif national de facturation, sans attendre de l'Abes, soumise à la TVA, qu'elle le porte.**

[R. Bérard : un établissement peut très bien adresser une seule facture annuelle à ses établissements clients. . Mais il reste un attachement à la facture dont le coût réel, s'il était connu par les présidents d'université, pourrait apparaître dissuasif.

J. Bernon signale que Lyon 3 ne facture plus ses fournitures PEB aux autres établissements]

Par ailleurs, il est important de **rédiger une charte PEB/FDD, définissant une qualité de service.**

A Limoges, la fourniture à distance est pratiquée pour les ouvrages libres de droit qui sont scannés.

Toutes les thèses d'exercice (courant et rétrospectif) font l'objet d'une numérisation pour être mises en ligne et pour gagner de la place. Pour le courant, il y a demande de l'autorisation du doctorant... pas pour le rétrospectif. Ces thèses sont signalées dans le Sudoc.

La réflexion sur la modernisation du PEB et des nouveaux services doit s'accompagner d'une **assistance juridique sur cette modernisation.**

2.9. ADBU (C. PÉRALES)

Il faut absolument avancer sur un dispositif de modernisation du PEB, l'ADBU y est très favorable. **Dans une logique centrée sur l'utilisateur, un système unique, commun à l'enseignement supérieur et à la recherche (comme la MISTRD), semble par ailleurs la seule voie raisonnable.** Elle suppose qu'un équilibre soit trouvé afin que les établissements qui tirent des recettes (parfois importantes) du PEB/FDD ne soient pas lésés.

Cette modernisation doit en outre être pensée en prenant en compte le **contexte nouveau de la LRU**. Dans ce nouveau cadre politique, la question d'un équilibre entre fourniture et demande de documents ne se pose pas aux SCD mais aux Présidents : veut-on, même moyennant un déficit, offrir ou pas tel ou tel service à l'utilisateur ? Si oui, le coût d'un tel service est ensuite à négocier budgétairement avec le Président, comme l'acquisition de documents.

Faisant référence aux attentes de l'INIST, C. Pérales pense qu'il faut être offensif par rapport au CFC et au SNE. **Nous sommes dans une logique de substitution d'un support à l'autre : il ne devrait donc pas y avoir d'augmentation de la redevance CFC**, la photocopie imprimée est en train de s'écrouler au profit d'autres types d'exploitation du droit de reproduction, dans une logique de pure substitution, et non d'augmentation. Une avancée sur cette question suppose un investissement plus important du MESR sur ces questions, dont le MCC s'est arrogé jusqu'à présent le monopole, avec les effets que l'on sait (DADVSI, HADOPI).

| | | |
|------|-------------------------|-----------|
| ABES | Compte rendu de réunion | PAGE 9 |
|------|-------------------------|-----------|

3. ETAT DES LIEUX

3.1. LES GT PEB AURA

Lors de la remise de l'étude Six et Dix, en mai 2006, certaines des propositions avaient été jugées peu réalistes de même qu'il avait été estimé que leur degré de réalisation relevait davantage de la politique du ministère que de l'action de l'AURA qui avait commandé cette étude.

A la suite de cette étude il avait été convenu au niveau de l'AURA que la priorité devait être donnée au problème de la facturation.

Un groupe de travail a alors été constitué, dirigé par l'Aura, pour mettre en place un système de facturation plus léger et facteur d'économies.

Une enquête a été lancée en décembre 2007 afin de connaître les intentions des établissements du réseau sur les tarifs et la facturation et a abouti à un accord sur 3 tarifs proposés au réseau (8 € pour la fourniture par copie ; 9 € pour la fourniture par prêt, 15 € pour la fourniture des « indéfinis » acquis hors du réseau). Mais cet accord tarifaire a buté sur la question de la TVA : si les universités ne sont pas assujetties à la TVA pour la fourniture de docs, l'Abes l'est.

Depuis l'étude 6&10, la facturation et ses modalités de mise en œuvre ont été au cœur des réflexions du GT AURA, réflexions qui ont bien entendu été étroitement mêlées à la question d'un modèle de fourniture et partant à une réflexion sur un modèle de réseau de fourniture (réunions en septembre et décembre 2008, puis en mars et novembre 2009). Ainsi, dès les premières réunions, en abordant la question des tarifs, le sujet de la séparation de l'activité commerciale PEB de celle du « réseau académique » a été longuement traité.

De fait, une des conclusions (ouverte) des membres du GT a été (est toujours) celle-ci : **« soit 2 réseaux différenciés, soit le même réseau mais en 2 dimensions : c'est-à-dire avec des fournisseurs occasionnels et des fournisseurs institutionnels sachant que si ces derniers établissements peuvent moderniser leur mode de gestion et de fourniture, cela reste plus difficile pour les établissements dont l'activité PEB est plus réduite ».**

Cette conclusion s'appuyait notamment sur ce constat (issu des statistiques de 2007) : « si 8 établissements assurent plus de 50 % des transactions PEB en tant que fournisseurs, 8 établissements en sont aussi les plus gros demandeurs-débiteurs ».

3.2. JOURNÉE D'ÉTUDE PEB ÉTRANGER DU 17 DÉCEMBRE 2008

À la suite de ces réunions et du questionnement du GT, l'AURA a organisé une journée d'étude sur les systèmes de PEB et de fourniture de document canadien, états-unien, belge et italien.

Cette journée a aussi été l'occasion d'aborder la question de la fourniture électronique de documents et, de fait, la question des droits d'auteurs qui est gérée de façon différente d'un pays à l'autre (y compris au sein des pays européens).

En **Italie** en particulier, les bibliothèques qui pratiquent la fourniture électronique considèrent que la reproduction numérique est implicitement incluse dans l'accord gouvernemental avec les éditeurs sur le DA et la copie.

En **Belgique** il y a un droit de redevance appliqué sur la copie numérique (dans le cadre d'un usage privé).

| | | |
|------|--------------------------------|------------|
| ABES | Compte rendu de réunion | PAGE 10 |
|------|--------------------------------|------------|

Aux **Etats-Unis**, le lecteur doit utiliser les copies numériques selon le *fair use* (usage spécifique autorisé pour la recherche) et ne peut demander plus de 5 articles par tranche de 5 années pour un même périodique.

Au **Canada**, les rétributions des droits d'auteurs sont évités dans le cas de la fourniture d'un document numérique dans la mesure où le lecteur qui reçoit le fichier numérique qu'il a demandé ne peut en disposer que sous la forme d'une impression, le téléchargement étant interdit.

Cette journée a été l'occasion de montrer que **dès lors qu'il y a un travail sur l'organisation du réseau couplé à des engagements sur les délais, un système de mise à disposition et de facturation simplifié, alors le volume des transactions se stabilise voire remonte.**

Dans sa conclusion, Christine Girard insistait sur le fait que la France n'avait pas à être complexée et qu'elle disposait d'atouts, particulièrement en termes de culture de réseau qu'il faut non seulement maintenir mais sur laquelle il faut s'appuyer.

4. ETUDE SIX & DIX (SCÉNARIOS PROPOSÉS, LIMITES)

4.1. PRÉSENTATION DES 4 SCÉNARIOS DE L'ÉTUDE

→ Cf. présentation ppt (diapos 4 à 13) jointe en annexe.

L'étude a identifié 6 objectifs... :

- 1) Une « tête de réseau » par discipline chargée du service de FDD
- 2) Des regroupements géographiques et interdisciplinaires chargés du service FDD et PEB
- 3) Un service unique de FDD voire de PEB
- 4) Un service commun INIST-Réseau BU
- 5) Un service de PEB centralisé des thèses qui devient un service de FDD : l'ANRT
- 6) Un service de PEB centralisé pour certains ouvrages

... pour aboutir à 4 scénarios :

- 1. PEB au CTLES / ANRT**
- 2. FDD concentrée**
- 3. FDD concentrée avec guichet unique**
- 4. Service commun INIST-Réseau BU**

Réflexions du GT sur les objectifs :

- **préciser l'objectif n°5 (rôle de l'ANRT)**
- **ajouter un objectif sur la prise en compte des aspects juridiques et de droits d'auteur dans le dispositif qui sera choisi.**
- **Ajouter l'objectif d'harmonisation et de simplification de la tarification**
- **Définir ce qu'on entend par qualité de service**
- **Définir le rôle des différents acteurs dans le dispositif choisi**

Parmi les 4 scénarios, quels sont ceux à retenir ? à écarter ?

Le scénario 1 est écarté.

Il n'est ni dans les missions ni dans les compétences du CTLES d'assurer un service de PEB national. Sa mission est le stockage et la conservation des documents peu utilisés des bibliothèques parisiennes avec un personnel composé majoritairement de magasiniers.

Les scénarios 2, 3 et 4 ne portent que sur la FDD.

Il est jugé que ces 3 scénarios restent **partiels** et que ce serait **une erreur d'écarter le PEB** (J. Bernon).

Il faut **penser l'articulation des 2 services en mettant l'accent sur la FDD** et envisager des logiques territoriales (S. Groudiev).

Est-il envisageable d'avoir un double dispositif de guichet local et de guichet unique ?

P. Fénart propose l'idée d'un **guichet unique commun pour le PEB et la FDD. Le groupe est d'accord.**

Pour Jean Bernon, le guichet unique est ce qui permet à l'utilisateur de saisir directement sa demande : à ce titre, le Sudoc revient à un guichet unique puisque le lecteur peut localiser et faire sa demande via Supeb.

Ce service du Sudoc est toutefois limité à l'émission de la demande (après autorisation du demandeur par sa bibliothèque de rattachement) et ne permet ni suivi ni paiement en ligne ni fourniture dématérialisée. .

Question : le service de demande directe par les lecteurs, via Supeb, est-il beaucoup utilisé ?

Est évoqué l'exemple de Subito et de ses ennuis judiciaires (se renseigner sur les éléments juridiques de façon générale, sur le fait que le CFC n'est pas habilité à traiter de l'électronique).

C. Pérales se demande si nous parviendrons à avancer sur ces questions sans recourir à la politique du fait accompli : ni le MCC ni le MESR ne sont en effet force de proposition sur ces questions.

Sur le **scénario 4** (service commun INIST-réseau BU) :

Le guichet INIST est, de fait, déjà opérationnel, c'est une volonté de l'INIST d'en faire un guichet unique (L. Grand).

Nécessité de **demander aux Cadist leur opinion sur ce scénario.**

J. Bernon se demande pourquoi le Sudoc ne fait pas le lien, au niveau des données d'exemplaire, avec l'établissement, cela permettrait de réduire le taux d'échec.

L'ABES apportera une réponse.

Résumé :

Accord de principe sur un guichet unique PEB/FDD à conjuguer avec la réalité du terrain (logiques territoriales et disciplinaires, petits et gros fournisseurs) : travailler et approfondir un scénario de ce type.

A faire/à traiter lors de la prochaine réunion du GT :

- Définir la « Qualité de service » par charte de qualité appliquée au PEB et à la FDD
- FDD articles : faire un état des lieux des dispositifs d'envoi de documents numérisés (Ariel, BIUM) et réfléchir à la façon de gérer les droits d'auteur

| | | |
|-------------|--------------------------------|--------------------------|
| ABES | Compte rendu de réunion | PAGE 12 |
|-------------|--------------------------------|--------------------------|

- Service commun INIST-BU (avec guichet unique INIST). Quels sont les problèmes que peut soulever ce scénario 4 (hormis le fait qu'il exclut le PEB) ? Recueillir l'avis des Cadist sur ce scénario.
- Recueillir des renseignements sur Subito et ses ennuis judiciaires. Quelle est son offre actuelle ?
- Combien de demandes Sudoc sont émises en direct par les lecteurs via Supeb ?
- Lien du Sudoc vers les états de collections des OPAC : réponse à apporter
- Explorer les pistes d'envoi par La Poste (cf. modèle canadien – intervention de Line Guérin).
- Inscrire le projet de modernisation du PEB et de la FDD dans le cadre des objectifs poursuivis par le texte commun AURA/COUPERIN/ADBU : « Pour une politique nationale de l'IST » qui incite à prendre en compte la question des licences nationales et des archives ouvertes (+ rapport Salençon).
- Prendre en compte la nouvelle problématique de prêt de livres électroniques.

La date de la 2^{ème} réunion du GT est fixée au jeudi 15 avril, 14h-17h, à Paris.